LE ROLE DE L'O.R.S.T.O.M. EN AFRIQUE par M. Guy Camus, Directeur général de l'O.R.S.T.O.M.

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Perpétuel, Mesdames, Messieurs,

Je remercie l'Académie des Sciences d'Outre-Mer de son invitation formulée par M. le Secrétaire Perpétuel à venir exposer aujourd'hui devant elle les activités et les perspectives de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.

A dire vrai, pour elle, cet exposé sur l'O.R.S.T.O.M. ne sera pas le premier. En effet, votre Compagnie est périodiquement tenue informée de nos activités, en diverses circonstances, en particulier à l'occasion des prises de séance des nouveaux académiciens que, les ayant distingués dans nos rangs, vous appelez à siéger parmi vous.

D'autre part, M. le Secrétaire Perpétuel a soin de présenter très régulièrement et avec beaucoup de sympathie lors de vos séances hebdomadaires les ouvrages que nous publions, au fur et à mesure de leur parution. Je suis heureux de saisir l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de lui dire combien nous y sommes sensibles et de l'en remercier.

Le dernier exposé de caractère général qui vous ait été fait sur l'Office remonte à la séance du 21 avril 1967 qui vit prendre place ici mon ami Jean Lhuillier, Inspecteur Général de Recherches de l'O.R.S.T.O.M. en retraite. Reçu par un autre Inspecteur Général en retraite, M. Gilbert Bouriquet, le hasard voulait que Jean Lhuillier succédât à M. Raoul Combes, premier Directeur de l'Office et qui en fut le fondateur. Ce fut donc pour M. Lhuillier l'occasion d'évoquer, dans l'œuvre de son prédécesseur, ce que fut la création et l'organisation de l'O.R.S.T.O.M., son évolution au cours des premières années, avant et après l'indépendance des Etats d'Outre-Mer et, finalement, son adaptation à la situation nouvelle de la coopération internationale. Lhuillier notait en particulier deux traits dans cette création : d'une part, qu'elle postulait « le rôle déterminant du fait scientifique comme facteur de développement et d'évolution de la société moderne » et qu'elle en faisait l'élément d'une politique; d'autre part, que, près de vingt-cinq années plus tard, à travers les évolutions et les adaptations qui s'imposaient, l'entreprise se révélait comme offrant « un point d'ancrage privilégié à la coopération franco-africaine ». Je dirais à la coopération avec le Tiers-Monde, le cadre d'intervention dépassant maintenant largement l'Afrique.

C'est sur ces deux points que je prendrai la suite de l'exposé de Lhuillier, pour en faire, en quelque sorte, la mise à jour quelque neuf ans plus tard.

\*\*

Permettez-moi, tout d'abord, de rappeler rapidement ce qu'est l'O.R.S.T.O.M. aujourd'hui et, à cette occasion, de vous donner quelques indications chiffrées permettant de mieux le situer.

L'O.R.S.T.O.M., toujours régi par le Décret du 9 août 1960, est un établissement public placé sous la double tutelle du Ministère de la Coopération et du Secrétariat d'Etat aux Universités, qui est chargé d'entreprendre, hors des régions tempérées, des recherches de base orientées vers la détermination des diverses données des milieux naturels et des milieux humains, ainsi que vers l'intensification des productions végétales et animales. La finalité des recherches est le développement économique et social des Etats ou des régions auxquels l'O.R.S.T.O.M. apporte son concours.

Pour faire face aux demandes qui lui sont adressées, et dont le nombre croît constamment, au-delà d'ailleurs de ses possibilités actuelles d'intervention, l'O.R.S.T.O.M. dispose d'un pool de près de sept cents chercheurs confirmés ou en formation et de quatre cents techniciens supérieurs, auxquels s'ajoutent, dans chacun des Etats, de nombreux techniciens recrutés sur place et formés, soit localement, soit en France.

La doctrine constante de l'Office est que le succès de la Recherche, envisagé non seulement du point de vue de la connaissance des problèmes, mais aussi du point de vue des populations et des pays qui nous accueillent, exige une intégration réelle des chercheurs au milieu qu'ils étudient. Ne recourant que dans des cas très particuliers à la solution techniquement et politiquement peu rentable des missions de courte durée, l'Office se trouve ainsi avoir affecté son personnel scientifique dans plus de quarante Centres de Recherches et Missions, répartis eux-mêmes dans la plupart des grandes régions écologiques intertropicales et apportant leur concours à vingt-quatre pays de l'Etranger traditionnel ou de l'Afrique francophone.

Des Services Scientifiques Centraux, installés en France, à Paris et à Bondy, servent de soutien à ce dispositif hautement décentralisé. Dans les locaux de ces Services Scientifiques Centraux, sont installés plusieurs sections de l'O.R.S.T.O.M. avec leurs laboratoires, ainsi que des Services Communs, tels que la Bibliothèque, le Bureau Central de Calcul et le Service de Biométrie, un atelier de cartographie, des Laboratoires Communs, des serres, ou encore le Bureau Central d'Hydrologie où sont regroupées et traitées

presque toutes les données en provenance de l'ensemble du dispositif.

Le Service Central de Documentation et de Publication, installé également à Bondy, édite des publications et des documents cartographiques, dont des atlas. Chaque année, vingt-six mille fascicules de périodiques sont diffusés dans le monde entier à un nombre d'abonnés dépassant cinq mille. Des effectifs de chercheurs variables, une cinquantaine en moyenne, cent soixante techniciens et administratifs et une centaine d'élèves et de stagiaires animent nos structures métropolitaines.

L'analyse scientifique des problèmes de développement fait intervenir de l'ordre de vingt-cinq disciplines différentes, dont certaines, utilisant des techniques voisines ou présentant des finalités convergentes, ont été plus ou moins artificiellement regroupées. En schématisant encore un peu plus, les Sciences de la Terre, celles de la Vie et les Sciences Humaines représentent respectivement 31, 33 et 21 % des effectifs de chercheurs, si l'on n'inclut pas dans ceux-ci les Océanographes et Hydrobiologistes qui comprennent, à eux seuls, environ quatre-vingt-dix spécialistes de haut niveau.

L'encadrement scientifique de l'ensemble des activités de l'O.R.S.T.O.M. est assuré par seize Comités Techniques, coiffés par un Grand Jury dont les fonctions sont voisines de celles du Directoire du C.N.R.S. Ces diverses instances comprennent des membres élus et des membres nommés, et parmi ceux-ci un nombre important de personnalités françaises et étrangères ayant accepté d'apporter leur concours à l'Office.

Il m'est particulièrement agréable de souligner à ce propos la qualité des collaborations qui lient actuellement l'O.R.S.T.O.M. aux autres grandes Centrales Scientifiques françaises, telles que le Museum National d'Histoire Naturelle, l'Institut Pasteur, le Centre National de la Recherche Scientifique ou l'Institut National de la Recherche Agronomique. Ces liens dépassent fréquemment les relations entre personnes pour déboucher sur la conduite, par des équipes mixtes, de programmes définis en commun. De même dans le domaine de la recherche agronomique, l'action de l'O.R.S.T.O.M. se conjugue avec celle des Instituts de Recherche Appliquée du G.E.R.D.A.T. (Groupement d'Etudes et de Recherches pour le Développement de l'Agronomie Tropicale) avec lesquels l'Office entretient des relations extrêmement étroites, le plus souvent dans le cadre d'opérations conjointes de recherche.

Un tel dispositif, compte tenu des servitudes d'éloignement, suppose l'existence de moyens financiers importants. En 1976, le budget de l'Office dépasse les 200 millions de Francs, couverts par l'Etat français à 95 %. Le reste des moyens financiers est fourni par des conventions ou contrats d'études signées avec de très

nombreux partenaires. C'est ainsi que l'Office, outre le concours qu'il apporte à la réalisation de divers projets conduits par son principal Ministère de tutelle, coopère, non seulement avec des organismes publics ou privés étrangers, mais également avec des institutions inter-étatiques régionales, ou des organisations internationales, par exemple, celles faisant partie de la famille des Nations-Unies (F.A.O. à Rome, UNESCO à Paris, O.M.S. et O.M.M. à Genève).

Par l'intermédiaire de ces contrats, l'Office est amené à compléter ses programmes à long terme par des travaux plus appliqués, tirant parti des connaissances acquises lors d'études plus générales (cartes d'utilisation des sols par exemple, essais d'insecticides également).

Un tel éventail de recherches adaptées aux exigences et aux réalités des pays en voie de développement explique la vocation d'enseignement dévolue statutairement à l'O.R.S.T.O.M. Mais, cette activité d'enseignement ne s'adresse pas seulement aux spécialistes destinés à ses propres services ou à ceux d'autres organisations scientifiques françaises, comme, par exemple, les Instituts de Recherche Appliquée du G.E.R.D.A.T. Depuis vingt-cinq ans, l'O.R.S.T.O.M. a formé plus de deux mille chercheurs et techniciens supérieurs appartenant à près de quarante nations différentes. Cette formation, sanctionnée par la délivrance d'un diplôme dont la valeur est reconnue dans de très nombreux Etats, est, de plus, réalisée en liaison étroite avec le troisième cycle de l'Université, le diplôme de l'O.R.S.T.O.M. ayant d'ailleurs, en quelque sorte, préfiguré les enseignements du troisième cycle. Cette liaison O.R.S.T.O.M.-Université est facilitée par le fait que de nombreux professeurs d'Université sont des anciens chercheurs de l'O.R.S. T.O.M.

Cette année, l'Office assure la formation de quatre-vingt-dixsept élèves appartenant à dix-huit nationalités différentes, et plus de cent vingt-deux demandes de stages ont été agréées pour des spécialistes en provenance de trente-trois pays. Qu'il s'agisse d'ailleurs de stages de plus ou moins longue durée ou de l'enseignement régulier, réparti sur deux ans, on peut dire que la formation se fait à la carte, non seulement en fonction du niveau de base des candidats, mais aussi de l'orientation souhaitée pour eux par l'O.R.S.T.O.M. ou par les diverses structures étrangères dont ils relèvent. En outre, dans le cadre de l'aide à la mise en place de structures nationales, les chercheurs de l'Office dispensent des enseignements dans de nombreuses institutions (Universités, grandes Ecoles, Instituts nationaux agronomiques par exemple). Signalons, par exemple, parmi les enseignements de longue durée ceux réalisés au Brésil ou en Afrique francophone et, parmi les enseignements de plus courte durée, ceux en cours à Cuba et en Iran.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1976, si l'on exclut les chercheurs insérés de manière permanente dans les Services Scientifiques Centraux et ceux maintenus temporairement en France pour la rédaction de rapports ou de thèses, 60 % environ de nos effectifs en chercheurs expatriables étaient affectés dans le domaine géographique du Ministère de la Coopération, 17 % dans les D.O.M.-T.O.M., et un peu plus de 16 % dans l'Etranger traditionnel. En ce qui concerne ce dernier chiffre, si l'on ajoute aux chercheurs « permanents » les missions de plus ou moins longue durée, soit en appui d'opérations existantes, soit à titre de consultants, c'est en fait une centaine de chercheurs qui apportent actuellement leur concours à un Tiers-Monde situé en dehors de la zone traditionnelle d'action de l'Office.

Certes, ce fait est relativement récent, mais il doit être considéré comme l'affirmation de la vocation de l'Office telle qu'elle lui a été fixée par le Décret du 9 août 1960 qui le réorganisait. Le Décret de 1960 élargissait en effet le champ de compétence de l'O.R.S.T.O.M. à l'ensemble des zones non tempérées du globe, termes qu'il convient d'ailleurs de comprendre au sens large comme permettant à l'Office d'agir également dans les pays maghrébins ainsi que dans ceux du Proche-Orient.

Aussi bien, est-ce inexactement que l'on a parfois parlé de « redéploiement géographique ». Je tiens à dire que les activités actuelles de l'O.R.S.T.O.M. dans l'étranger traditionnel ne sont ni un substitut à des débouchés « traditionnels » et notamment africains ou malgaches qui se fermeraient, ni le fruit d'opportunités, réponses à des demandes reçues et satisfaites en ordre dispersé, mais bien plutôt la réalisation patiente et progressive depuis bientôt quinze ans de la vocation statutaire de l'O.R.S.T.O.M.

Au cours de la période qui a immédiatement succédé aux grandes options politiques françaises des années 1960, l'O.R.S.T. O.M. n'a pu donner suite aussi vite qu'il l'aurait voulu à la vocation statutaire qui lui avait été ainsi donnée. De nombreuses raisons sont à l'origine de cet état de fait.

La plus importante a consisté en ce que le Tiers-Monde francophone s'est révélé à cette époque demandeur en personnel scientifique et en moyens au-delà des possibilités existantes, de sorte que par exemple les demandes de concours de l'O.R.S.T.O.M. dans le cadre de la Commission Economique pour l'Amérique Latine n'ont pu être honorées dès 1961 pour des raisons circonstancielles. Ce n'est qu'à partir des années 67-70 que la politique qui avait consisté à renforcer systématiquement les équipes de recherche de l'Office permettait d'en dégager quelques-uns des meilleurs éléments et de créer, à la suite de demandes d'Etats d'Amérique Latine notamment, les premières missions permanentes de l'O.R. S.T.O.M. dans l'étranger traditionnel.

Si ce qui a pu être fait l'a été, c'est en très grande partie à

la souplesse d'intervention de l'Office qu'on le doit et en particulier aux avantages indéniables que lui conférait son statut d'établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. C'est ainsi qu'avant les années 60, l'O.R.S.T.O.M. pouvait traiter dans sa zone d'action historique à n'importe quel niveau des structures et qu'après 1960 il pouvait le faire, de la même façon, en Afrique francophone et dans l'étranger traditionnel et cela avec des services de Ministères, des Universités, des organisations régionales, des organisations interétatiques ainsi qu'avec des organisations d'assistance multilatérales. En outre, le fait que le Gouvernement français à travers le statut juridique de l'O.R.S.T.O.M. fixait à l'Office des activités non lucratives a permis de grandes facilités de communication avec ses divers interlocuteurs.

Point n'était nécessaire d'être grand expert en science politique pour prévoir, avant même que s'élaborent les nouveaux accords avec les Etats francophones d'Afrique, qu'à la phase d'assistance technique nécessaire aux environs des années 1960, devait succéder une phase de coopération caractérisée par l'élaboration de programmes de recherches à exécuter selon des modalités variables, tenant compte de la nature et de la consistance des apports respectifs consentis par chacun des partenaires. En conséquence, constamment recherchés et progressivement obtenus, d'abord au niveau des Ministères Techniques, la concertation et le dialogue nécessaires avec nos partenaires se sont articulés autour de trois types d'intervention. Ce sont eux que l'on retrouve en tout ou partie dans les accords signés par l'Office ces dernières années.

Le premier type correspond à des recherches poursuivies dans le cadre d'options à long terme de l'O.R.S.T.O.M., élaborées par les instances de réflexion et de proposition que sont ses Comités Techniques. Dues à son initiative aussi bien qu'à des suggestions des Etats, ces recherches sont agréées par ceux-ci et exécutées sur leur territoire, même si certaines d'entre elles ne sont pas pour autant retenues parmi leurs préoccupations les plus immédiates, soit en raison de l'éloignement de leur terme, soit du fait de leur portée régionale. Entièrement financées par l'O.R.S.T.O.M., elles se déroulent sous sa responsabilité, mais les Etats sont régulièrement informés de leur degré d'avancement et de leurs résultats.

Le second type est celui des actions conjointes ou concertées. Elles sont basées sur le principe d'une coopération à frais partagés entre l'O.R.S.T.O.M. et ses partenaires. Celui-ci apporte le concours de ses spécialistes et ceux-là le personnel et le matériel. Le principe de ce type d'action a été systématiquement repris dans la plupart des accords importants conclus par l'O.R.S.T.O.M. depuis quelques années; il est appelé à se développer très largement dans les années à venir car il répond parfaitement et de manière très souple à l'évolution du concept même de coopération.

Enfin, il y a les actions de service qui concernent des études plus ou moins ponctuelles en vue d'objectifs à court terme. Ces actions font l'objet de conventions et leur coût est pris également en charge par le demandeur. On peut les considérer comme des recherches d'accompagnement, qui sont acceptées par l'Office pour autant qu'elles correspondent à ses préoccupations scientifiques, et que leurs résultats viennent prolonger ceux des programmes qu'il mène en amont.

Ce système à trois volets est d'application très souple car il respecte les personnalités nationales. Bien entendu, les trois niveaux d'intervention ne sont jamais figés et il est toujours possible, d'un commun accord, de passer de l'un à l'autre.

Parallèlement, la politique d'implantation de Centres propres. relativement isolés, qui correspondait à la situation en Afrique in y a une dizaine d'années, fait maintenant progressivement place à des situations beaucoup plus souples. La coopération, comme l'étymologie l'indique, se fait entre des partenaires. Or, la plupart des nouveaux Etats indépendants francophones se sont dotés de structures nationales scientifiques, Ministères, Délégations ou Offices, susceptibles de donner corps à cette coopération et qui interviennent, non seulement au niveau de l'orientation et de la décision, mais aussi à celui de la mise en œuvre et de l'exécution. Ces structures relativement récentes, qui permettent aux Gouvernements d'avoir une vue plus globale des activités conduites sur leur territoire, présentent pour l'O.R.S.T.O.M. le double avantage d'une meilleure information sur l'ensemble des besoins des pays, et, partant, de mieux rentabiliser ses efforts, tout en disposant d'une instance au niveau politique mieux à même que les Ministères Techniques pris isolément d'apprécier la qualité de ceux-ci.

De plus, les nouveaux accords de coopération, au fur et à mesure qu'ils sont passés, ne se bornent pas à constater la situation nouvelle, ils la favorisent en prévoyant, chaque fois que c'est possible, l'insertion des équipes de l'O.R.S.T.O.M. dans les structures nationales, selon les modalités pratiques, matérielles et budgétaires correspondant aux types d'actions que je viens d'évoquer.

Ce tableau ne serait pas complet s'il passait sous silence la part prise par l'O.R.S.T.O.M. dans les actions de caractère international.

L'intervention bilatérale a eu jusqu'à présent la préférence de l'Office, car elle correspondait naturellement aux responsabilités historiques de la France à l'égard des Etats d'Afrique, et c'est dans ce cadre qu'il poursuit la plus grande partie de ses actions. Ceci, sauf exceptions, dûment motivées, l'a conduit logiquement à pratiquer vis-à-vis des organismes internationaux, instruments de la coopération multilatérale, la prise en charge d'opérations indivi-

dualisées et complètes lui permettant d'affirmer sa personnalité. de préférence aux « prêts d'experts » ou aux détachements à durée indéterminée, formule habituellement utilisée par ces organismes.

Cependant, il convient de tenir compte d'un nouveau type d'intervention internationale qui se fait jour à côté de l'assistance multilatérale traditionnelle des organismes de la famille des Nations-Unies. Il s'agit des offres de collaboration émanant des assistances techniques étrangères (USAID, R.F.A., etc...) et même du groupe d'Instituts Internationaux de Recherche Agricole, mis en place au cours de la dernière décennie par les Grandes Fondations américaines soutenues par la Banque Mondiale, du P.N.U.D. et de la F.A.O. et financés par de nombreux pays. Cette voie de coopération consacrerait, s'il en était besoin, la reconnaissance à l'étranger de l'expérience et de la qualification de l'Office et des Instituts du G.E.R.D.A.T. également pressentis.

Enfin, la coopération avec les organismes interétatiques a toujours paru un type d'associations privilégiées.

C'est ainsi que depuis 1961 l'O.R.S.T.O.M. a successivement conclu divers accords avec des organisations interétatiques d'Afrique Noire francophone — l'exemple en étant l'O.C.C.G.E. — et cherche, dans la mesure du possible, à en conclure de nouveaux avec des organisations du même type en Amérique Latine et, si possible, en Asie.

Avant d'en terminer avec ce panorama très rapidement parcouru, il me paraît enfin nécessaire de souligner l'articulation étroite et permanente qui est établie entre la Recherche dite « Outre-Mer » et la Recherche nationale française et, en particulier, le rôle que l'O.R.S.T.O.M. joue sur le plan de la Recherche scientifique française.

Selon les cas, soit à partir des demandes formulées par ses interlocuteurs, soit à partir de ses propres initiatives orientées par les préoccupations locales, l'Office est amené à établir des schémas originaux ou à tranposer au niveau des préoccupations générales ce qui n'était au départ que demandes particulières. Il contribue à inclure des programmes d'inspiration étrangère dans un certain nombre de grands thèmes nationaux.

Il y a là tout un ensemble de possibilités d'ouverture sur le monde extérieur d'un grand intérêt pour la Recherche scientifique française qui, par leur caractère systématique et, pourrait-on dire organique, viennent renforcer celles que possèdent traditionnellement nos Universités et nos laboratoires nationaux. D'ailleurs, dans la Recherche scientifique Outre-Mer française, nous nous trouvons en face d'une situation originale et propre à la France. Il n'en est pas de réplique dans aucun autre pays. Une récente

étude de l'Université du Sussex intitulée « Science et technologie au service du Tiers-Monde », due à M. Giovanni Rufo, visiting research fellow, collaborateur de l'O.C.D.E., en porte un nouveau témoignage: « La France, y est-il écrit, constitue un cas à part puisqu'elle est le seul pays industrialisé dont la politique scientifique au service du développement soit conforme aux directives de l'O.C.D.E. qui a recommandé que les problèmes relatifs à la science, à la technologie et au développement soient considérés par les pays membres comme faisant partie intégrante de leurs politiques nationales de la science et de la technologie. Elle a même certainement inspiré cette recommandation puisque, depuis toujours, et du point de vue institutionnel, en tout cas depuis l'inclusion de l'O.R.S.T.O.M. et des huit Instituts du G.E.R.D.A.T. dans l'enveloppe Recherche, sa politique scientifique en faveur des pays sous-développés a été traitée comme un élément de l'effort scientifique et technique national ».

La citation est un peu longue, mais elle méritait d'être lue, car cette politique du Gouvernement français vient d'être de nouveau affirmée par l'inscription au VII° Plan d'un chapitre consacré à la coopération scientifique dans les pays en voie de développement, retenue par ailleurs parmi les actions prioritaires de ce Plan. Les documents officiels précisent que les recherches correspondantes concernent à la fois les organismes à vocation exclusivement tropicale ou subtropicale, comme l'O.R.S.T.O.M. et les Instituts du G.E.R.D.A.T., et les établissements non spécialisés (Universités, C.N.R.S., Ministères, etc...) qui consacrent une part de leurs capacités de Recherche à la zone tropicale. Ceci me conduit à évoquer deux importantes décisions de principe prises à la suite d'un Comité interministériel le 30 octobre dernier et entérinées par un Conseil restreint qui s'est tenu à l'Elysée le 3 novembre 1975.

La première de ces décisions concerne la création, qui devra intervenir par Décret, auprès de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique, d'un Comité Consultatif de Coordination de la Recherche en Coopération qui comprendrait les représentants des Ministères politiques (Affaires Etrangères, Coopération, T.O.M.-D.O.M.), les représentants de certains Ministères techniques (Agriculture, Universités, Santé, etc...) et les Directeurs Généraux des grandes centrales scientifiques françaises (C.N.R.S., G.E.R.D.A.T., I.N.R.A., O.R.S.T.O.M., I.N.S.E.R.M., etc...). Cette nouvelle structure aura pour mission de réunir une information générale sur les demandes présentées ou sur les projets envisagés, d'assurer des échanges systématiques entre les organismes français et leurs partenaires présomptifs et ainsi d'aboutir à une rationalisation des interventions françaises exclusive de compétitions stériles ou de doubles emplois. C'est à ce niveau que seront alors proposées au Gouvernement, après débat, les dotations budgétaires de chacun des organismes preneurs. Le budget de chaque organisme demeurera rattaché à celui du Ministère de tutelle principal,

la procédure d'attribution des crédits aux organismes et de leur mise en œuvre sous la pleine responsabilité de ce dernier restant de son côté inchangée.

La seconde décision affirme le caractère spécifique de la Recherche en vue du développement avec pour conséquence directe de faire de l'ensemble G.E.R.D.A.T.-O.R.S.T.O.M. la pièce essentielle du dispositif national, le noyau permanent spécialisé autour duquel est appelée à s'organiser la Recherche française en Coopération.

\*.

J'arrive, Mesdames et Messieurs, au terme de cet exposé. Je ne voudrais pas le clôre, si vous voulez bien me laisser encore quelque temps la parole, sans m'être acquitté d'un devoir de reconnaissance et avoir rendu témoignage à tous ceux qui, à des titres divers, ont contribué à l'œuvre réalisée. Car il n'est d'œuvre réelle que collective et l'O.R.S.T.O.M. est le fruit de beaucoup d'efforts et de nombreux concours qui lui ont été apportés depuis 1944. L'annuaire de votre Compagnie est riche de noms qui se sont trouvés à un moment ou à un autre associés à la vie de l'Office. Dès sa création et au cours de ses premières années, outre les deux Directeurs qui furent MM. Combes et Juglas, se trouvent associés à la vie de l'Office des hommes tels Victor Cayla, Raymond Decary, Charles Robequain, Georges Aubert, Félicien Bœuf, Georges Mangenot, Jacques Millot, Maurice Rossin, Renaud Paulian, Hubert Deschamps, Maurice Leenhardt, Marcel Vaucel, Robert du Pasquier, André Angladette. Mais il faudrait citer également de nombreuses autres personnalités qui furent ou sont encore membres de ses commissions, conseils ou Comités techniques, telles que : le Gal Tilho, le Dr Noël Bernard, le Dr Emile Roubaud. Alfred Lacroix, Christian Beau, Georges Gougenheim, le R.P. Lejay et de nombreux autres tout aussi éminents. J'ai relevé au total plus de cinquante noms. Je ne puis les citer tous. Veuillez m'en excuser.

Du moins tiendrais-je à ce que chacun d'entre eux et votre Compagnie, qui les rassemble, trouvent dans mes propos l'expression reconnaissante du témoignage qui leur est dû.

M. Louis Périllier. — Je me réfère à la seconde partie de l'exposé que vous avez entendu pour poser la question suivante : l'O.R.S.T.O.M. a-t-il été appelé à apporter directement ou indirectement sa contribution aux études qui concernent ce qu'on appelle — peut-être un peu prétentieusement — « l'édification d'un nouvel ordre économique mondial » ? Après avoir souligné que, traditionnellement, le rôle de l'O.R. S.T.O.M. s'applique à une coopération bilatérale, vous avez laissé entendre qu'en raison de l'évolution du concept de coopération cette mission a tendance à s'élargir, et le fait que vous entretenez des liaisons avec le Ministère de la Coopération le confirme bien, ainsi que les instructions récentes en la matière.

Est-ce qu'un organisme qui peut se prévaloir d'une expérience aussi grande que celle de l'O.R.S.T.O.M. ne serait pas particulièrement qualifié pour apporter des suggestions utiles à ceux qui ont mission, aujourd'hui, de négocier pour la solution de ce vaste problème ?

M. Camus. — Non, l'Office n'a été, ni officiellement, ni officieusement, approché pour participer à l'élaboration d'une théorie du nouvel ordre économique mondial.

Nous nous bornons à apporter notre collaboration de façon indirecte par le biais de nos travaux. Il n'est pas certain, cependant, que la question ne soit pas évoquée au Comité Consultatif de Coordination de la Recherche en Coopération et que ce soit un des points généraux qui devraient alors être examinés en priorité du point de vue global français lors de la première réunion dont nous pouvons espérer qu'elle aura lieu en mars ou en avril prochains.

M. André Blanchet. — Le Président Juglas nous ayant annoncé qu'il nous serait donné une vue « exacte » de la situation de l'O.R.S.T.O.M., je me sens autorisé à poser à notre invité une question sur un aspect de cette situation qui fut, voilà peu, porté sur la place publique. Cela dit, je comprendrai fort bien que M. Camus, s'il l'estime par trop politique, préfère n'y pas répondre. Elle porte sur les conditions de désignation à la présidence de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer, puisque aussi bien elles furent à l'origine de remous parmi le personnel, qui donnèrent lieu — je m'en souviens mal — sinon à des grèves, en tout cas à des communiqués. Ce malaise est-il aujourd'hui résorbé, ou bien les conditions de fonctionnement de l'Office restent-elles affectées par cet état de choses, compte tenu de ces protestations et des soupçons auxquels purent donner lieu certaines désignations ?

M. Camus. — Loin de me gêner, cette question me fournit l'occasion, et je vous en remercie, de rendre hommage, une fois de plus, à l'action des deux précédents Présidents de l'Office, MM. Valabrègue et Sanguinetti, avec qui j'ai personnellement entretenu des rapports aussi confiants que maintenant avec M. Pierre Abelin.

Vous avez parlé de malaises et de communiqués. Il ne faut pas les nier, mais il faut tout autant ramener les choses à leurs justes limites qui sont celles de la liberté d'opinion et d'expression en honneur dans tout pays démocratique et dans toute structure qui, comme l'O.R.S.T.O.M. avec ses mille deux cents chercheurs et techniciens expatriés ou expatriables, groupe un nombre élevé d'individus dont les positions philosophiques ou politiques ne sont pas nécessairement unanimes. En fait, la nomination de M. Sanguinetti à la Présidence de l'Office avait été bien accueillie en raison de la réputation d'énergie qui le précédait, tout comme avait été bien accueillie, dix ans plus tôt, la nomination de M. Valabrègue. Et, de même, lorsqu'il s'est agit de M. Abelin, le personnel de l'Office n'a pu qu'être sensible, dans son ensemble, au fait de voir appeler à la Présidence de l'Organisme une personnalité qui venait de quitter un Département ministériel auquel l'O.R.S.T.O.M. est particulièrement attaché.

M. André Blanchet. — Il manquait à ma question, pour être complète, un volet essentiel ; je souhaitais m'enquérir non pas tellement de l'accession à la présidence que des conditions dans lesquelles celle-ci avait pu être retirée, dans certains cas précis, à son titulaire, puisque ce sont celles-ci qui donnèrent lieu à contestation publique.

## TRAVAUX ET MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

NOUVELLE SÉRIE Nº 6

1978

La Recherche française en Afrique Tropicale et à Madagascar